

<http://pierrealainmillet.fr/du-sentier-des-alouettes-au>



Plateau des Grandes Terres

du sentier des alouettes au Polaris à Corbas

- Délibérations -



Date de mise en ligne : vendredi 16 avril 2010

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Le syndicat intercommunal du plateau des Grandes Terres, qui réunit les communes de Corbas, Feyzin et Vénissieux autour de cet espace naturel et agricole aux portes des villes, a depuis deux ans élaborer une « charte d'objectif » en partenariat avec la communauté urbaine.

Cette charte été signée ce 15 Avril par la présidente du syndicat, Mme Pomares, adjointe au maire de Feyzin, et le vice-président du Grand Lyon chargé des espaces naturels et agricoles péri-urbain, Mr Assi.

Je représentais Michèle Picard à cet évènement, occasion de rappeler l'attachement de Vénissieux à cet espace et aussi les inquiétudes et les souhaits de la ville pour son avenirâ€

En excusant madame le maire, qui aurait voulu être présente pour cette initiative du plateau des grandes terres qu'elle connaît bien, comme habitante qui aime la marche, mais aussi comme député suppléanteâ€

La ville de Vénissieux est très sensible au maintien d'une agriculture péri urbaine autant pour ceux qui font vivre cette agriculture, et qui sont confrontés aux défis d'une agriculture raisonnée dans une mondialisation qui malmène les hommes et la terre, que pour les habitants des villes voisines et bien sûr de Vénissieux, qui cherchent un cadre de vie équilibré faisant sa place à l'industrie et à la nature, à l'emploi et au jardinage, au déplacement de travail et à la balade, bref, à une vie urbaine de qualité.

La ville de Vénissieux et c'est bien sûr essentiel, confirme sans ambiguïté sa volonté de limiter son urbanisation au Boulevard Urbain Sud. Notre engagement dans le Syndicat Intercommunal des Grandes terres avec les communes de Feyzin et de Corbas a justement pour but de confirmer les Grandes Terres comme un espace naturel et agricole, valorisant la biodiversité à proximité immédiate de l'agglomération et de sa trame verte, un lieu accessible aux populations urbaines pour des activités de loisirs et d'observation de la nature, dans un souci de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

C'est pourquoi nous soutenons la charte d'objectif qui contractualise en quelque sorte le partenariat entre le syndicat intercommunal et la communauté urbaine, autour de ses cinq thèmes

- de pérennité de cet espace,
- de valorisation du paysage, à laquelle contribue par exemple l'aménagement du sentier des alouettes que nous avons parcouru tout à l'heure
- de l'accessibilité du site, point sur lequel je reviendrai
- de l'éducation et la sensibilisation,
- et de l'ouverture d'un espace qui doit vivre avec l'agglomération

J'en profite pour évoquer aussi nos préoccupations sur l'avenir de cet espace dont vous savez qu'il fait l'objet d'une proposition de « **périmètre espace natuel agricole péri-urbain (PENAP)** », compétence du département. Des questions restent ouvertes sur les conséquences sur le classement des grandes terres en Espace Naturel Sensible, les participations financières du conseil général, de la région à travers le PSADER, sans compter que le contexte de réforme des collectivités locales peut conduire certains à considérer que le syndicat est appelé à disparaître. Or la ville de Vénissieux est très attachée à son fonctionnement de proximité et nous souhaitons qu'il soit maintenu dans le futur schéma départemental de l'intercommunalité, quelquesoit l'avenir de la réforme. Il est en effet le garant d'une gestion du site en intelligence avec les villes et leur projet, que ce soit concernant les agriculteurs avec par exemple la mise en œuvre de bois raméal fragmentés, ou la collecte comme à Vienne des déchets fermentescibles des

marchés pour une utilisation en compostage, ou encore le développement maîtrisé des actions pédagogiques et de sensibilisation qui peuvent nous conduire par exemple à mieux aménager les parkings et les accès au plateau, je pense bien sûr à l'accès piéton par dessus le BUS, élément fort de l'objectif d'accessibilité de cette charte, mais qui relève bien sûr d'un travail à réaliser avec le Grand Lyon, car il faut arriver à inscrire ce projet dans sa programmation, ce qui n'est pas encore le cas, et nous savons tous que les équilibres budgétaires sont difficiles...

L'enjeu principal de la protection de cet espace est, bien avant les protections juridiques foncières, la mobilisation des acteurs sociaux pour valoriser dans l'agglomération ces zones péri-urbaines agricoles, autant en termes économiques, que pédagogiques et environnementaux.

La ville de Vénissieux propose dans cet objectif une rencontre des différents partenaires sur l'avenir du syndicat et souhaite organiser une initiative sur la ville pour faire connaître cette charte d'objectif, et je pense que nous pourrons réutiliser ces petits films qui sont très éclairants sur le vécu et les enjeux de ce plateau.

Petit reportage photo

Avant les discours et la cérémonie, il y avait une visite du sentier des alouettes, guidée par un des acteurs du plateau des Grandes Terres, de l'Office National des Forêts. Les installations qui accompagnent les promeneurs sur les sentiers aident à connaître l'espace et la faune qui y vit.

<http://pierre-alain-millet.fr/local/cache-vignettes/L400xH300/150420101905-d92f0.jpg>

<http://pierre-alain-millet.fr/local/cache-vignettes/L400xH300/150420101906-28914.jpg>

Si l'alouette des champs est l'oiseau symbole du plateau, le murier en est l'arbre symbole. Ce murier là est déjà agé et a connu des problèmes : une partie du tronc est tombé, et craignant qu'il ne soit fragilisé, les techniciens qui travaillent sur le plateau ont décidé de l'élager pour que la prise au vent ne soit pas trop forte. Une expertise va être faite pour décider s'il faut consolider cet arbre.

<http://pierre-alain-millet.fr/local/cache-vignettes/L300xH400/150420101909-776dd.jpg>

Dans la ballade, on voit clairement à l'horizon (plus difficile sur la photo), la torchère de Feyzin tout un symbole de cet espace péri-urbain !

<http://pierre-alain-millet.fr/local/cache-vignettes/L400xH300/150420101910-b520e.jpg>

Au bout de la balade, un tas de branches coupées qui pourrait devenir ce qu'on appelle du « bois rameau fragmenté », forme de réutilisation des branchages dans l'agriculture. Le fait de répandre un broyat de coupes d'arbres et d'arbustes présente des avantages en limitant l'évaporation et en apportant des éléments à la terre. C'est un sujet en réflexion sur le plateau avec les agriculteurs.

<http://pierre-alain-millet.fr/local/cache-vignettes/L400xH300/150420101912-24881.jpg>

L'information circule sur Internet, mais on a pu la vérifier sur place. Une orchidée sauvage pousse au bord du sentier des alouettes. Encore un exemple de la vie de cet espace dans lequel l'agriculture cohabite avec la nature et les citoyens.

<http://pierre-alain-millet.fr/local/cache-vignettes/L283xH400/150420101913-3743d.jpg>

Le débat a été très intéressant, avec notamment les témoignages d'agriculteur, dont un de ceux qui ont été à l'origine de cette démarche sur le plateau, Louis Garin, qui a insisté avec passion sur la nécessité de défendre son métier d'agriculteur, en péril avec la mondialisation (il a pris l'exemple des moutons dont les importations néo-zélandaises

font s'effondrer tous les marchés locaux), mais pour lesquels il faut aussi trouver les compromis en ne cédant pas à l'idéologie. Il a pris un exemple qui concerne Vénissieux. Dans les zones urbaines, on veut éloigner les pigeons, mais si c'est pour les envoyer dans les champs, cela met en péril les exploitations ! Or, le « politiquement correct » interdit de dire qu'il faut « supprimer » une part de ces corridors. Le débat est lancé entre zone agricole péri-urbaine et ville sur un cas concret.